

## Comité consultatif transition écologique - compte rendu de la réunion du 16/11/2022

*Présents : Philippe Berna, Sylvie Blaise, François Brocard, Christine Browaeys, René Costerousse, Pierre Forêt, Freddy Martin, Frédéric Morin, Florence Pillant*  
*Excusés : Dominique Arnaud-Thuillier, Mireille Banet, Emmanuel Cappellin, Des Aubrys Joëlle*  
*Invité : David Arnaud (SMRD)*

À l'ordre du jour :

Présentation des missions du SMRD et réflexion sur une régulation éventuelle des usages de la rivière Drôme en haute saison touristique au vu des effets du réchauffement climatique.

Cette saison estivale a été particulièrement éprouvante en termes de chaleur, sécheresse et donc baisse de la ressource en eau, en particulier la rivière Drôme. Nous proposons donc de commencer une réflexion sur la problématique de la "fréquentation" de la rivière Drôme au vu des difficultés rencontrées cet été, dans le cadre d'une problématique d'éco-tourisme, ou de tourisme durable. Par la suite, nous souhaitons y associer les professionnels du tourisme, et bien sûr les habitants qui constatent parfois la dégradation de leur précieux patrimoine naturel. La municipalité a donc convié à cette réunion David Arnaud, membre du SMRD et animateur du SAGE, dont **la présentation (pdf) est jointe à ce compte rendu.**

### Présentation des missions du SMRD

Le Syndicat mixte de la rivière Drôme (SMRD) joue un rôle important dans la gestion de la rivière Drôme depuis une quarantaine d'années ( <https://www.riviere-drome.fr/> )

C'est une collectivité qui regroupe les 3 intercommunalités du bassin versant de la Drôme et le Département de la Drôme, soit un peu plus de 80 communes, 50 000 habitants, sur 500 km de cours d'eau et 1760 km<sup>2</sup>. Piloté par les élus, il emploie aujourd'hui 11 personnes.

Il porte la compétence GEMAPI (Gestion de l'Eau, Milieux Aquatiques, Prévention Inondation)

Il comporte également la compétence CLE / SAGE, ainsi que l'observatoire de la ressource en eau dont on peut dire qu'elle est impactée par toutes les activités humaines. Plus précisément, le SMRD est concerné par le grand cycle de l'eau dans la rivière et dans tous ses affluents, le petit cycle de l'eau relevant de l'intervention communale ou EPCI.

L'étude prospective SAGE Drôme 2050, pour l'adaptation du territoire au changement climatique, a démarré en juin 2022 pour une durée de 18 mois. Vu le niveau très bas de la rivière Drôme en été, on peut déjà estimer qu'il sera nécessaire de réduire sensiblement les prélèvements.

### Début de réflexion sur une régulation éventuelle des usages de la rivière Drôme

Le tourisme est une des principales ressources économiques de la Vallée de la Drôme. Ainsi, la fréquentation de la rivière et de ses affluents a beaucoup augmenté ces dernières années, avec des usages qui sont quasi libres, ce qui est à souligner.

Ce qu'on constate aujourd'hui :

- Une baisse générale de la ressource en eau liée au dérèglement climatique
- Un impact sur les milieux aquatiques et rivulaires à maîtriser
- Des conflits d'usages et incivilités rapportés (risque de collision avec canoës)
- Des remontées du territoire de plus en plus importantes

- Une difficulté à assurer la sécurité des personnes

Des profils de baignade ont été mis en place avec un protocole pour surveiller la qualité de l'eau, car c'est un enjeu de sécurité sanitaire (ARS). La zone de Saillans a toujours été assez préservée, contrairement aux zones en aval de Crest.

Il existe aussi des pressions sur les milieux naturels de la rivière :

- Piétinement, remise en suspension
- Dérangement d'espèces
- Dégradation physique des milieux

### Discussion

Frédéric Morin précise que les incivilités sur la rivière ne relèvent pas seulement du risque de collision avec les canoës, mais bien davantage des agressions des navigant(e)s par les baigneurs. Pierre Forest suggère de faire des animations l'été pour sensibiliser les vacanciers à avoir un comportement respectueux des ressources naturelles.

Qu'en est-il de l'Ardèche ? Les Gorges de l'Ardèche sont une réserve naturelle qui est surveillée par des gardes assermentés.

Il existe un cadre juridique et réglementaire qui dit que les communes sont par défaut gestionnaires des sites de baignade, déclarés ou non (Articles L1332-1 et 3 du Code de la Santé Publique). La sécurité relève de la responsabilité pénale du maire.

À noter qu'il peut exister aussi des risques particuliers, comme au niveau des anciens ouvrages, voire là où il y a des embâcles (accumulation de bois mort).

Jusqu'aux années 1970, comme beaucoup d'autres rivières, la Drôme comptait nombre de barrages pour faire fonctionner la roue d'un moulin à farine, à papier, d'un moulinage textile, d'une forge ou la turbine d'une installation hydroélectrique. Aujourd'hui, ce qui est privilégié, c'est la protection des espèces et le retour à l'état naturel.

Avec le réchauffement climatique, l'eau manque dans la Drôme et dans les petites rivières affluentes (Gervanne, Sye, Roanne,...). Chaque territoire va-t-il tenter de s'approprier l'eau des cours d'eau qui la traversent ? Faut-il essayer de stocker l'eau plus abondante l'hiver, pour l'irrigation estivale, en prévision des étés trop secs ?

Frédéric Morin se demande s'il ne serait-il pas possible de profiter des travaux de réaménagement des voiries du centre du village pour organiser ces collectes d'eaux pluviales et les diriger vers un lieu où elles seraient percolées dans la nappe phréatique plutôt que versées directement dans la Drôme ?

Ne pourrait-on pas aussi favoriser les seuils, barrages naturels ou artificiels freinant l'écoulement superficiel dans les rivières autres que celle domaniale ?

Cela semble impossible car cela entrainerait un déséquilibre des matériaux. (Pour exemple, le Doubs est complètement perturbé avec la démultiplication des retenues pour l'irrigation)

Philippe Berna fait remarquer qu'il y a contradiction entre le SCoT (Schéma de cohérence territoriale) qui limite le nombre d'habitants à terme sur le territoire et le développement touristique qui continue à être encouragé d'année en année.

Christine Browaeys estime qu'il n'y actuellement aucune concertation avec les habitants pour définir la politique touristique.

Au final, chacun pense qu'il manque une instance d'échange autour des pratiques et usages du

patrimoine naturel. Il faut recréer une dynamique de gestion des activités de loisir et avoir une charte de bonne pratique.

#### Quelques chiffres sur le bassin versant de la Drôme

500 km d'affluents

106 km de Drôme

moins de 2 % de zones humides

116 espèces à forte valeur patrimoniale.

La situation est assez contrastée sur le territoire, avec des débits d'eau importants dans les réseaux karstiques du Diois. Ailleurs, on a des assecs importants, surtout en aval de Crest, vers Alex (impact maximum pour les prélèvements).

Le débit moyen de la Drôme est en baisse, d'où une incitation à faire du stockage à la parcelle ou des retenues collinaires.

La projection pour 2050 est que les débits seront divisés par 2.

On avait environ 7 millions de m<sup>3</sup> d'eau à se partager l'été sur le territoire, dont près de 5 millions de m<sup>3</sup> affectés à l'agriculture. Déjà, ce quota est à la baisse, et il devient nécessaire de diminuer les prélèvements agricoles et de s'orienter vers des cultures plus sobres en eau.

#### Projet d'achat groupé de récupérateurs d'eau

(présenté par Pierre Forest)

Organisée par la Coopérative citoyenne saillansonne (CCS), la projection du film documentaire « Main basse sur l'eau » a sensibilisé les citoyens au problème de la rareté de l'eau. La commande groupée de panneaux photovoltaïques ayant été un franc succès, l'idée a germé de reproduire cette démarche collective pour des récupérateurs d'eau de pluie.

Le comité consultatif de transition écologique a décidé de constituer un petit groupe de travail avec Florence Pillant, Pierre Forest, Mireille Banet et Dominique Arnaud-Thuillier, en lien avec Tao Carpentier (Biovallée) qui a déjà commencé à recenser les besoins dans d'autres communes (Mirabel-et-Blacons, Aouste,...), et en partenariat avec la CCS.

Le séquençage de ce projet :

- préciser la démarche collective, les acteurs avec lesquels travailler pour le faire ensemble
- établir la logistique issue de l'achat groupé
- passer la commande (si possible, cuves de réemploi)
- paiement, stockage, livraison
- étudier l'installation individuelle selon chaque situation : emplacement, coût, technicité
- diriger judicieusement le trop plein (baissière vers jardin potager, retour circuit d'eau pluviale)

Une réunion sera organisée à ce sujet début décembre 2022.

---.---.---.---

A l'ordre du jour de la prochaine réunion : point sur les projets en cours

Prochaine réunion prévue le **mercredi 1<sup>er</sup> février 2023** à 20 h, salle de réunion de la mairie